



23.06.2010 - 17:37 Uhr

Les vacances d'été approchent. Voyager sans soucis grâce aux conseils touristiques du TCS

Bern (ots) -

La voiture reste un des moyens de déplacement privilégiés pour les vacances d'été. Même si on ne rencontre plus guère d'obstacles bureaucratiques en franchissant les frontières des pays européens, il est tout de même utile de s'informer avant le départ sur les règles valables dans la région de destination. Constamment mises à jour, les informations touristiques figurant sur le site internet www.tcs.ch sont une précieuse mine de renseignements.

Afin de voyager en toute sécurité durant les vacances d'été, le TCS propose de suivre les conseils suivants:

Papiers en règle

Selon la destination choisie, il convient de vérifier la validité des documents de voyage (passeport, carte d'identité, etc.). Ne pas oublier que l'établissement de nouveaux documents peut prendre un certain temps. Une préparation correcte comprend aussi le contrôle de la carte verte (assurance) ainsi que la présence dans la voiture du procès-verbal européen d'accident.

Service TCS:

Indispensable compagnon de voyage, car offrant une protection 24 heures sur 24, le Livret ETI peut-être commandé sur internet à l'adresse www.eti.ch

En fonction de l'itinéraire choisi, on préparera de l'argent dans la monnaie du pays pour régler les péages routiers. Ne pas oublier que les autoroutes de nos voisins français, italiens et autrichiens sont payantes. La Viacard italienne et la vignette autoroutière autrichienne sont disponibles au TCS au numéro de téléphone 0844 888 111.

Service TCS:

Le site Internet du TCS offre des informations touristiques constamment actualisées sur 210 pays (prescriptions concernant les passeports, formalités douanières, limitations de vitesse, péages autoroutiers, etc.): www.voyages-tcs.ch

Vignette antipollution

De nombreuses villes allemandes notamment dans le sud du pays et dans la Ruhr ont introduit des zones de protection de l'environnement dans lesquelles la circulation n'est autorisée qu'avec une vignette antipollution. Les véhicules étrangers sont également soumis à cette obligation. Cette vignette, dont la durée de validité n'est pas limitée, est valable dans toute l'Allemagne, donc dans toutes les villes qui ont imposé des zones de protection de l'environnement ou qui envisagent de le faire. Elle ne vaut que pour la voiture pour laquelle elle a été établie conformément au permis de circulation (plaques de contrôle, numéro du châssis et date de la première mise en circulation). En cas de changement de propriétaire, il faut

demander une nouvelle vignette.

Service TCS:

Les vignettes antipollution allemandes pour les voitures immatriculées en Suisse peuvent être commandées sur le site www.tcs.ch

Voiture en forme pour les vacances

Les intervalles entre les entretiens s'étant allongés, les voitures modernes passent moins souvent au garage que les modèles plus anciens. Un contrôle avant un grand départ en vacances, par exemple auprès des Centres Techniques du TCS, est cependant vivement recommandé pour vérifier les organes de sécurité du véhicule. Les points les plus importants à observer sont l'état et la pression des pneus. Ne pas hésiter d'ajouter 0,2 bar à la pression prescrite avant d'affronter de longs trajets d'autoroute. Attention: ne vérifier la pression et ne gonfler les pneus qu'à froid.

Service TCS:

Le TCS recommande de faire procéder à un test de vacances pour être sûr que le voyage se déroule en toute sécurité et sans panne. Tous les centres techniques du TCS offrent cet examen du véhicule. Les experts vérifient entre autres l'installation de freinage, les amortisseurs, la suspension et la direction, le moteur et la transmission ainsi que l'échappement. Le test se termine par un contrôle de l'éclairage et une course d'essai pour vérifier l'éventuelle présence de bruits et de vibrations anormales ainsi que pour contrôler la tenue de cap et le comportement routier. Non seulement ce test apporte un surcroît de sécurité incontestable sur la route des vacances, mais en plus il est proposé au prix doux de 60 francs seulement pour les membres du TCS (90 fr. pour les non membres).

Sécurité des occupants

La première règle à observer est encore et toujours de boucler la ceinture de sécurité, qui offre la meilleure des protections en cas d'accident, et de régler son appuie-tête. L'amélioration constante de la sécurité des voitures et la multiplication des systèmes de sécurité ne changent rien à ce principe. Autre détail important: la position assise. Les pieds n'ont pas leur place sur le tableau de bord et il faut éviter de pencher de côté le torse et la tête pour ne pas entraver le gonflement de l'airbag en cas de collision.

Ne pas oublier de désactiver l'airbag lorsqu'un bébé ou un petit enfant est installé sur le siège du passager avant, dans le sens contraire à la marche. Un airbag qui heurte la coque, dans lequel est couché l'enfant, peut blesser grièvement ce dernier.

Service TCS:

Des informations importantes sur les sièges d'enfants se trouvent à l'adresse www.sieges-enfants.tcs.ch

Ranger correctement les bagages

Les objets lourds et les valises doivent être placés aussi bas que possible dans le coffre, juste derrière le dossier de la banquette arrière, et arrimés. Les objets plus légers peuvent être rangés à côté et les objets tendres dessus. Le chargement ne doit pas dépasser l'arête supérieure du dossier arrière. S'il est plus haut, le TCS recommande de l'assurer avec une solide grille ou un solide filet de séparation. Les objets encombrants et qui ne sont pas trop lourds peuvent être rangés dans un coffre fixé sur le toit. Les vélos doivent être transportés sur des supports spéciaux. Ne pas oublier d'observer le poids total admissible et la charge maximale

transportable sur le toit (voir le permis de circulation).

Service TCS:

Le comportement routier de la voiture change considérablement lorsqu'elle est chargée. Le TCS propose des cours de conduite dans toute la Suisse (également pour la conduite en attelage).

Renseignements sur www.test-et-trainingtcs.ch

Voyager avec un chien

Il y a diverses règles à observer quand on voyage avec son quadrupède favori. Ce qui compte avant tout, c'est que l'animal soit muni d'une puce électronique qui permet de l'identifier sans erreur. Le détenteur doit pouvoir présenter un passeport pour animaux de compagnie et l'animal doit avoir été vacciné contre la rage au moins 30 jours avant le départ. Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'Office vétérinaire fédéral www.bvet.admin.ch à la rubrique "voyager avec un chien ou un chat".

Faire une pause toutes les deux à trois heures. Ce moment de détente profite non seulement au chien mais aussi à son propriétaire.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole, 022 417 27 16, 078 707 71 28,
mvolpi@tcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100605981> abgerufen werden.